TKL REPUBLIQUE DU BENIN Fraternité - Justice - Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2016-779 du 23 decembre 2016 autorisant Monsieur **Rafiou Alabi YESSOUFOU** à renoncer à la nationalité béninoise.

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n°65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
- Vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu le décret n°2016-425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- Vu le décret n°2016-423 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Vu le décret n°272/PC/MJL du 11 août 1965 fixant les modalités d'application du code de la nationalité dahoméenne ;
- Vu la requête en date à Cotonou du 21 décembre 2015 de Monsieur Rafiou Alabi YESSOUFOU et l'ensemble des pièces produites ;
- **Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

DECRETE:

Article 1^{er} : Monsieur Rafiou Alabi YESSOUFOU, de nationalité béninoise, né le 15 octobre 1967 à Cotonou (BENIN), de Machandi YESSOUFOU et de Nouramatou ADEBOLA, est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2: Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes posés par Monsieur Rafiou Alabi YESSOUFOU, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 23 décembre 2016

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

Joseph DJOGBENOU

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,

Aurélien A. AGBENONCI